



enviri
**CODE DE
BONNE
CONDUITE**

VOTRE ENGAGEMENT
ENVERS L'INTÉGRITÉ

enviri



Contenu

Notre direction vous souhaite la bienvenue	05	Clients, fournisseurs et autres tiers parties	27
Nos valeurs comptent	06	<ul style="list-style-type: none"> • Activités de ventes et marketing • Pratiques contractuelles responsables • Relation avec les fournisseurs • Interagir et surveiller les tiers parties 	28 29 30 31
Engagement envers l'intégrité	07	Des pratiques commerciales éthiques	32
<ul style="list-style-type: none"> • But • Soulever des préoccupations de bonne foi • La ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité • Violations de notre Code de conduite • Les enquêtes • Pas de représailles • La gestion des responsabilités • La « Conformité » dans notre entreprise 	08 09 11 12 12 13 14 15	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la corruption • Conflits d'intérêts • Cadeaux et divertissements • Lutte contre le blanchiment d'argent • Lutte contre la fraude • Commerce international et sanctions • Délit d'initié • Antitrust • Traitement équitable 	33 34 35 36 37 38 39 40 41
Un milieu de travail sécuritaire et respectueux	16	Un engagement envers le bien commun	42
<ul style="list-style-type: none"> • Santé et sécurité • Diversité et inclusion • Non-discrimination • Pas de harcèlement 	17 18 18 19	<ul style="list-style-type: none"> • Gérance de l'environnement • Droits de l'Homme • Activités civiques, caritatives et politiques 	43 44 45
Informations sur la société et propriété	20	Ressources	46
<ul style="list-style-type: none"> • Informations confidentielles • Propriété intellectuelle • Actifs de la société • Livres et registres • Communications externes • Réseaux sociaux 	21 22 23 24 25 26	Glossaire	47





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

UN MESSAGE DE notre PDG

Je suis fier de vous présenter le Code de conduite d'Enviri. Notre Code sous-tend tout ce que nous faisons en tant qu'entreprise, employeur et membre responsable de nos communautés. Le Code nous aide à prendre les bonnes décisions et à faire les bons choix, avec intégrité, et ce tout en réalisant notre mission de fournir des solutions durables sur le plan environnemental.

À mesure que vous vous familiarisez avec le Code, si quelque chose n'est pas clair pour vous, ou si vous avez des doutes quant à ce qu'il faut faire, parlez-en à votre responsable, aux Ressources humaines ou au service de Conformité et éthique au niveau mondial. Si vous constatez ou soupçonnez une violation de notre Code, de nos politiques ou de la loi, signalez-le à la Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité Enviri ou à l'une de nos ressources.

Continuons à faire des affaires de la bonne façon, avec intégrité et conformément à nos valeurs.

Nick Grasberger
PDG

“ Notre Code de bonne conduite sous-tend tout ce que nous faisons en tant qu'entreprise, employeur et membre responsable de nos communautés. ”





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

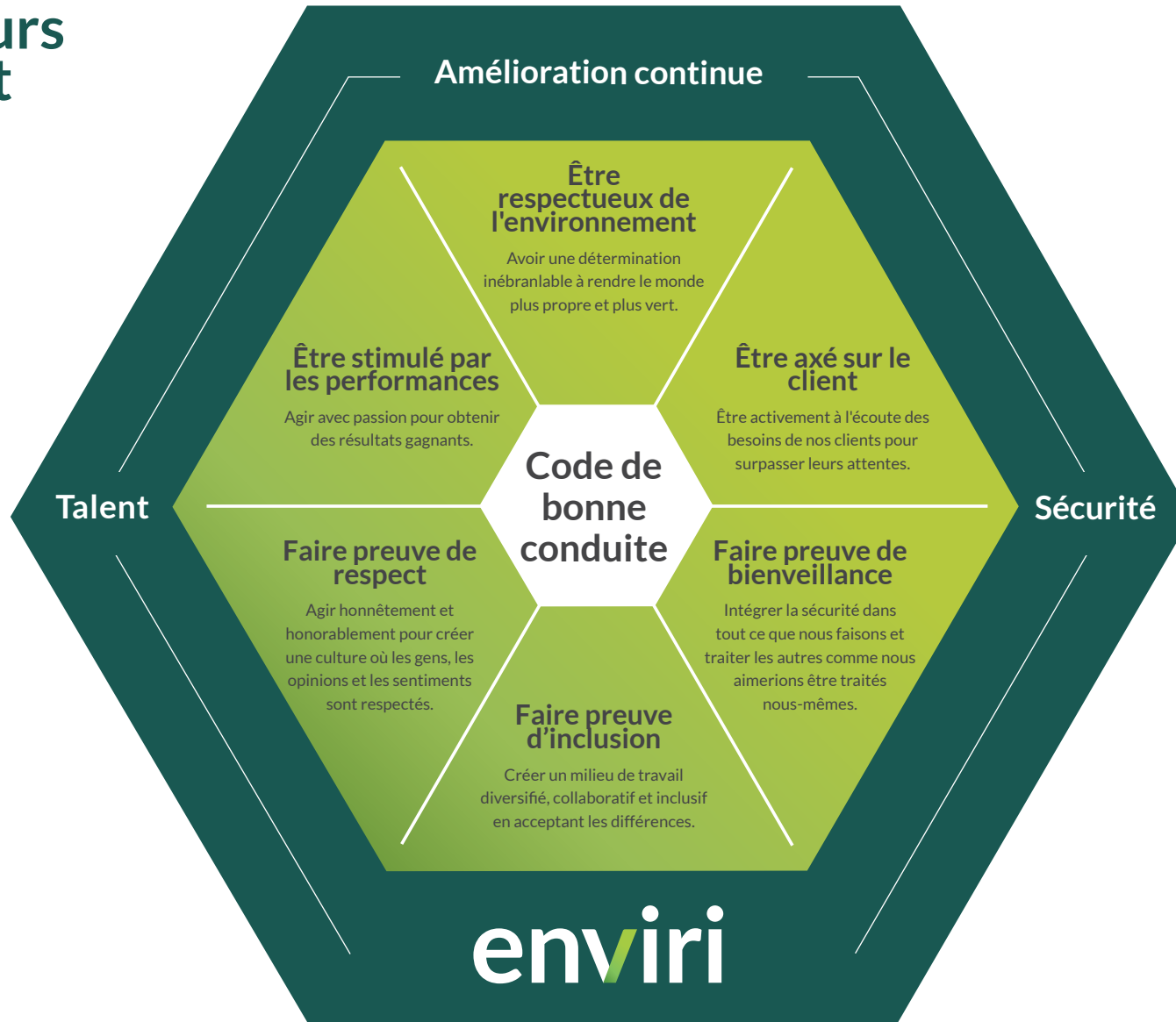
Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Nos valeurs comptent





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement envers l'intégrité



Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Engagement envers l'intégrité

Pourquoi c'est important.

En tant qu'employé d'Enviri, il est attendu de votre part que vous adoptiez une bonne approche commerciale, conforme aux valeurs d'Enviri. Nous sommes tous responsables de la promotion et du maintien d'une culture d'entreprise éthique.

But

Soulever des préoccupations de bonne foi

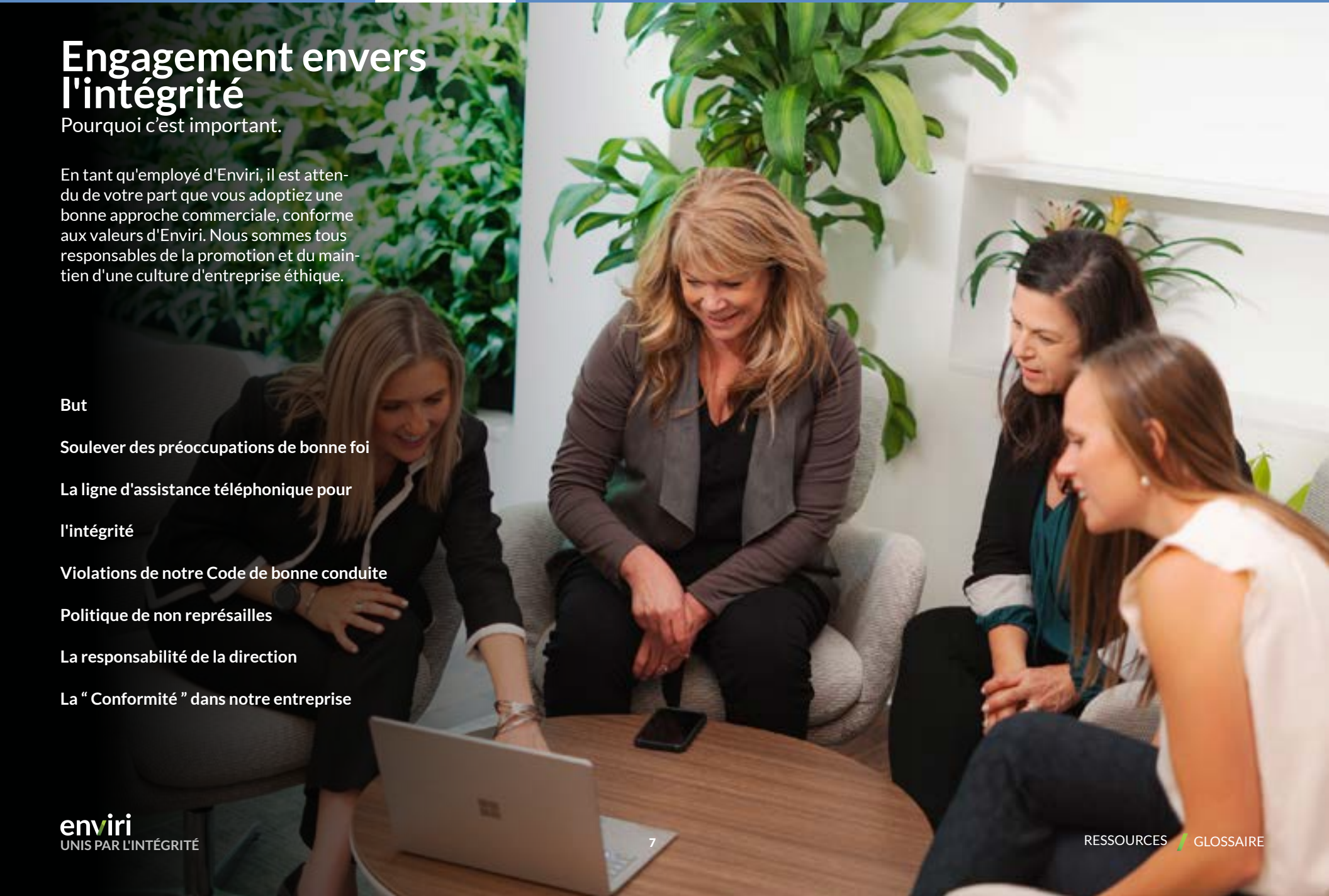
La ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité

Violations de notre Code de bonne conduite

Politique de non représailles

La responsabilité de la direction

La "Conformité" dans notre entreprise





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité



Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

But

Enviri mène ses activités de manière à la fois éthique et intègre.

Notre Code de bonne conduite contient les principes de base que vous devez suivre pour mener vos affaires de la bonne façon.

Le Code s'applique à tous l'ensemble des employés d'Enviri partout dans le monde.

Nous attendons de la part de nos entrepreneurs, consultants, représentants, fournisseurs et tous nos partenaires commerciaux tiers, qu'ils se conforment aux dispositions applicables du Code lorsqu'ils travaillent avec nous.

Si vous engagez un tiers pour Enviri, assurez-vous que le contrat ou l'accord inclut notre " Code de bonne conduite des partenaires commerciaux ".

Vous êtes également responsable du respect des lois qui s'appliquent là où vous travaillez, y compris les lois américaines qui s'appliquent en dehors des États-Unis, comme la Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger, également connue sous le nom de " FCPA ".

Si une politique, une loi locale ou une coutume entre en conflit avec notre Code, suivez l'exigence

la plus stricte ou contactez le service de [Conformité et éthique au niveau mondial](#) ou le Bureau de l'avocat général (OGC) [pour obtenir des conseils](#).

Le Code ne couvre pas l'ensemble des dilemmes éthiques auxquels vous pourriez être confrontés. Si vous faites face à une situation qui n'est pas couverte dans notre Code, plusieurs ressources sont là pour vous aider : votre responsable, les Ressources humaines, le service de Conformité et éthique au niveau mondial ou encore la Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité.



Points à retenir

- Familiarisez-vous avec le Code de bonne conduite.
- Évitez même l'apparence d'une inconduite.
- Assurez-vous de maintenir une conduite professionnelle lorsque vous voyagez pour des raisons professionnelles et suivez notre Code et nos politiques lorsque vous représentez notre société.





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité



Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Soulever des préoccupations de bonne foi

Lorsque vous êtes confronté à une décision difficile concernant la conduite des affaires ou l'éthique des affaires, contactez votre responsable et faites-lui part de bonne foi de votre préoccupation.

Agir de bonne foi signifie que vous signalez une préoccupation que vous croyez honnêtement être vraie, et que vous ne faites pas un rapport malveillant.

Si le fait d'en parler à votre responsable vous semble inapproprié, ou si vous avez parlé à votre responsable et que vous n'êtes pas satisfait de la réponse, contactez les Ressources humaines, le service de Conformité et éthique au niveau mondial ou encore la Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité.

Les responsables sont tenus d'informer immédiatement le service de Conformité et éthique au niveau mondial si une personne signale une préoccupation ou une allégation d'inconduite.

Exprimez-vous

Des excuses de ce type peuvent mettre Enviri en situation de danger :

" Ce n'est pas mon problème."

" Personne ne le remarquera "

" Juste cette fois, ça ne peut faire de mal à personne. "

" Ce n'est pas mon travail. "

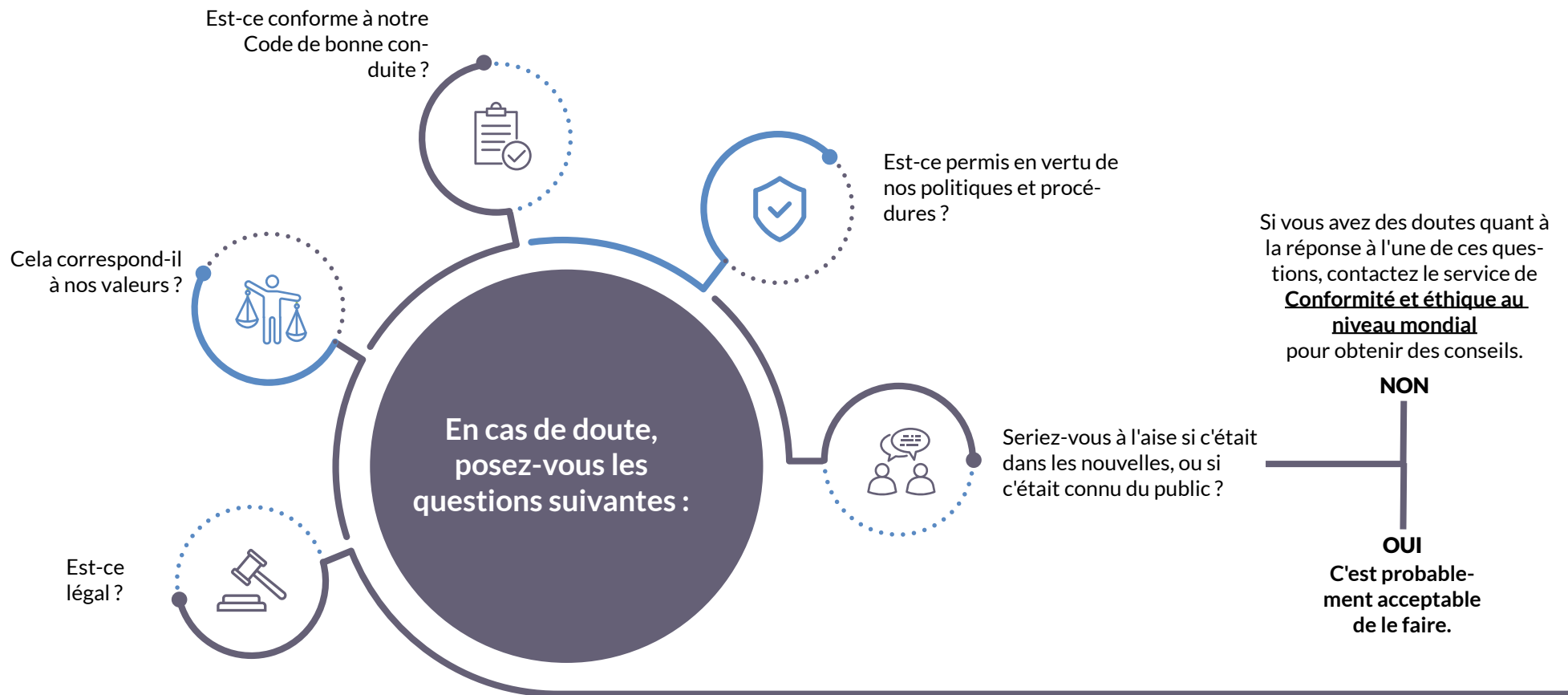
" J'attendrai que cela se reproduise. "

" Cela ne fera aucune différence. "

" La société peut se le permettre. "



Faites toujours ce qui est juste





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité



Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

La ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité

Vous pouvez, en toute confidentialité, signaler des préoccupations de bonne foi ou poser des questions à tout moment en appelant la ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité Enviri ou via sa page Web.

La ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité est gérée par une structure tierce.

Lorsque cela est autorisé par la loi, vous pouvez même garder l'anonymat.

Vos informations sont transmises confidentiellement à l'équipe du service de Conformité et éthique au niveau mondial d'Enviri pour examen et suivi.

En raison des lois locales en vigueur sur la protection de la vie privée dans certains pays, la ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité peut n'accepter que des types d'appels spécifiques, notamment concernant des questions comptables, financières, d'audit et de corruption. Dans ces pays, pour signaler d'autres problèmes, contactez votre responsable immédiat, les Ressources humaines, ou le service de Conformité et éthique au niveau mondial.

Signalement par :



Aux États-Unis : **866-203-4957**
À l'extérieur des États-Unis : [Cliquez ici](#)
pour les numéros d'accès locaux et les
instructions d'appel



Pour effectuer un signalement en ligne,
[cliquez ici](#)



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité



Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Violations de notre Code de bonne conduite

Toute personne qui enfreint le Code de bonne conduite, nos politiques ou la loi fera l'objet de mesures disciplinaires pouvant entraîner un licenciement et/ou une action en justice.



Points à retenir

- Si vous avez une préoccupation ou une question de bonne foi, contactez immédiatement votre responsable, les Ressources humaines, le service de [Conformité et éthique au niveau mondial](#) ou encore la ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité.
- Ne présumez pas que qu'une autre personne aura déjà signalé le problème.
- Soyez honnête lorsque vous signalez le problème et assurez-vous de partager toutes les informations dont vous disposez.



Des enquêtes

Nous prenons très au sérieux tous les signalements d'inconduite présumée.

L'équipe du service de Conformité et éthique au niveau mondial suit un processus écrit établi pour examiner les préoccupations et enquêter sur les signalements de bonne foi d'inconduite présumée.

Les enquêtes sont menées de façon confidentielle afin de déterminer s'il existe des preuves qui corroborent les allégations et, le cas échéant, si des mesures correctives sont justifiées.

En tant qu'employé, vous devez coopérer à toute enquête, ce qui inclut répondre rapidement à toutes les questions de manière approfondie et honnête et fournir tous les documents ou données demandés.



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité



Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Pas de représailles

Nous ne tolérons aucunes représailles contre quiconque soulève une préoccupation.

Les responsables doivent faire preuve de vigilance pour s'assurer qu'aucune mesure de représailles ne soit appliquée lorsqu'un employé soulève une préoccupation.

Assurez-vous de ne jamais craindre de représailles ou que cela ne vous décourage de poser des questions ou de nous faire part de vos préoccupations. Si vous subissez ou êtes témoin de représailles, signalez-le immédiatement aux Ressources humaines ou au service de **Conformité et éthique au niveau mondial**.



En savoir plus

[Politique anti-représailles](#)





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité



Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

La responsabilité de la direction

Il est attendu de la part des responsables qu'ils dirigent par l'exemple.

Si vous êtes un responsable, assurez-vous que les membres de votre équipe comprennent le code de bonne conduite et soient au fait des politiques, des procédures et des contrôles internes qui s'appliquent à leurs rôles.

Il est attendu de la part de nos dirigeants qu'ils créent une culture d'éthique et de conformité qui encourage les employés à ne pas hésiter à soulever des préoccupations de bonne foi, sans crainte de représailles.

Qu'ils s'assurer que les employés comprennent que les résultats commerciaux ne sont jamais plus importants qu'une conduite éthique, que la sécurité et que nos valeurs.



Points à retenir

Si vous occupez un poste de leadership, il est attendu de votre part :

- D'inspirer l'excellence aux membres de votre équipe.
- D'être ouvert aux suggestions et aux idées.
- D'encourager vos employés à lire et à suivre le Code de bonne conduite et à vous contacter pour toute question ou préoccupation.
- De suivre les contrôles internes qui s'appliquent à votre domaine.
- De rapidement faire remonter toutes violations de notre Code de bonne conduite, de nos politiques ou de la loi au service de Conformité et éthique au niveau mondial ou à la Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité.
- De prévenir toutes représailles dirigées contre ceux qui s'expriment.
- D'assurer le suivi en temps opportun de toutes les formations sur la conformité.



La “Conformité” dans notre entreprise

Nous avons tous la responsabilité de promouvoir une solide culture de conformité, avec un engagement inébranlable envers l'éthique des affaires, notre Code de bonne conduite et nos valeurs, et une bonne gérence de l'environnement.

Dans notre entreprise, le terme “conformité” est utilisé dans de nombreux contextes. Le plus souvent, la conformité fait référence à notre programme de “conformité d'entreprise” ou à nos obligations de “conformité réglementaire”.

- Notre programme de conformité d'entreprise est géré par notre équipe du service de Conformité et éthique au niveau mondial, dont la mission est d'assurer la conformité à notre Code de bonne conduite et de suivre les attentes du département de la Justice des États-Unis pour assurer l'efficacité du programme de conformité d'entreprise.
- Notre programme de conformité réglementaire est géré dans l'ensemble des activités d'Enviri et se concentre sur nos obligations de nous conformer aux lois et réglementations spécifiques – souvent environnementales – qui régissent nos activités.

Bien que la conformité d'entreprise et la conformité réglementaire soient des termes distincts, tous deux impliquent l'importance d'avoir des pratiques commerciales éthiques et de vivre nos valeurs.





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux
>

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Nous faisons la promotion d'un milieu de travail sécuritaire et respectueux. En tant que société mondiale, nous travaillons conjointement avec des personnes de nombreuses nations et cultures.

Nous respectons les points de vue variés de chacun. Nous reconnaissons que malgré nos différences, nous sommes guidés par un ensemble commun de valeurs Enviri et sommes unis par notre intégrité.

Santé et sécurité

Diversité et inclusion

Non-discrimination

Pas de harcèlement





Santé et sécurité

Notre valeur “ Faites preuve de bienveillance ” reflète l'importance d'éliminer les blessures et les maladies professionnelles et est conçue pour protéger nos employés, nos clients, notre environnement de travail et nos communautés.

Tous les employés et sous-traitants d'Enviri sont responsables de la sécurité sur le lieu de travail.

Nous devons tous donner l'exemple pour identifier et prendre les mesures appropriées pour remédier aux conditions dangereuses, et promouvoir activement des comportements qui permettent de créer un environnement de travail positif, sûr et sain.

Tous les sites d'Enviri appliquent une politique stricte contre la consommation d'alcool, de drogues illégales ou toute utilisation inappropriée ou dangereuse de drogues ou médicaments qui pourrait altérer votre capacité d'effectuer votre travail.

Si des médicaments qui altèrent votre capacité à exercer vos fonctions vous ont été prescrits, vous devez, lorsque cela est autorisé par la loi, immédiatement en aviser votre responsable.

Nous nous réservons le droit d'effectuer des tests de dépistage de consommation de drogues et d'alcool des employés, lorsque cela est autorisé par la loi applicable.



Points à retenir

- Faites de la sécurité votre priorité absolue – Assurez-vous de ne jamais compromettre la sécurité pour atteindre un objectif commercial.
- Signalez immédiatement tout danger, accident ou blessure potentiel.
- Coopérez à toutes les évaluations des risques, audits et enquêtes sur les accidents et les blessures.
- Ne tentez pas d'effectuer une tâche pour laquelle votre niveau de formation n'est pas suffisant.
- Assurez-vous de toujours faire les choses de la manière la plus sûre – même s'il existe un moyen plus facile ou plus rapide.
- Veillez à la sécurité et au bien-être de vos collègues et exhortez-les à prendre immédiatement en charge les risques inutiles.
- Si vous remarquez une personne travaillant dans un environnement dangereux, arrêtez le travail et signalez immédiatement votre préoccupation.



En savoir plus

[Politique de santé et de sécurité](#)
[Politiques sur les médicaments et l'alcool](#)



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux
< >

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Diversité et inclusion

Notre main-d'œuvre diversifiée est une source de fierté.

Nous valorisons nos différences sous toutes leurs formes. Que ce soit de sexe, orientation sexuelle, âge, race, handicap, statut de citoyenneté, origine nationale et religion, ou toute autre caractéristique protégée par les lois applicables, et nous accueillons les contributions, les perspectives et les idées uniques de chaque employé.

Partout où nous exerçons nos activités, nous travaillons ensemble pour favoriser une culture où tous les employés sont traités avec respect, se sentent valorisés et acquièrent un fort sentiment d'appartenance.

Non-discrimination

En tant qu'employeur, nous souscrivons au principe de l'égalité des chances et ne faisons aucune discrimination fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, le sexe, l'origine nationale, l'âge, le handicap, la grossesse, le statut d'ancien combattant protégé, le statut matrimonial ou toute autre caractéristique protégée par les lois applicables.

Toutes les questions liées à l'emploi (par ex. : le recrutement, l'embauche, la formation, le salaire et les promotions) sont fondées sur les performances et les qualifications professionnelles de la personne.

Enviri opère dans de nombreux pays, chacun ayant ses propres lois, exigences et restrictions.

La meilleure façon de vous conformer à la loi, quel que soit votre emplacement, est de vous assurer que toutes vos interactions soient professionnelles et respectueuses. Si vous avez des doutes, contactez le service de **Conformité et éthique au niveau mondial** pour obtenir de l'aide.



En savoir plus

[Politique d'égalité des chances en matière d'emploi et d'action positive](#)



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux <

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Pas de harcèlement

Tous les employés doivent pouvoir travailler dans un environnement exempt de harcèlement, d'intimidation et de conduite abusive.

Nos politiques interdisent toute conduite importune – qu'elle soit de nature physique, verbale ou visuelle – qui crée un environnement offensant, hostile ou intimidant.

Nous ne tolérons aucun harcèlement, qu'il soit de nature sexuelle ou non et qu'il soit commis par un employé d'Enviri ou quelqu'un d'autre avec qui nous faisons affaire.

Si vous êtes témoin ou victime de harcèlement, signalez-le immédiatement à votre responsable, aux Ressources humaines, au service de Conformité et éthique au niveau mondial ou via la ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité.



Points à retenir

Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes :

- En personne, par courriel, par texto ou en ligne, par exemple via les réseaux sociaux.
- Répandre des rumeurs malveillantes sur quelqu'un.
- Raconter des blagues offensantes ou obscènes.
- Dénigrer ou ridiculiser quelqu'un pour ses croyances, ses opinions, ses antécédents ou son apparence.
- Des attouchements importuns ou des demandes de faveurs sexuelles.
- Des menaces de violences, de préjudice ou de vengeance.



En savoir plus

[Politique contre le harcèlement discriminatoire](#)



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

**Informations
sur la société et
propriété**
>

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Informations sur la société et propriété

Nous devons protéger nos actifs contre le vol, les dommages, le gaspillage et les abus.

Informations confidentielles

Propriété intellectuelle

Actifs de la société

Livres et registres

Communications externes

Réseaux sociaux



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations
sur la société et
propriété
< >

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Informations confidentielles

Les informations confidentielles peuvent inclure des données sur notre Société et des informations que nos clients et fournisseurs partagent avec nous.

Nous traitons les informations confidentielles de manière responsable en les collectant, en les utilisant et en les divulguant conformément aux lois et politiques applicables.

Nous avons l'obligation de collecter, stocker, traiter et transférer des données personnelles de manière responsable et licite.

Nous ne divulguons pas d'informations personnelles, sauf dans la mesure permise par les lois applicables.

Limitez la quantité d'informations que vous partagez aux informations qui sont nécessaires pour accomplir la tâche.

Vos obligations de confidentialité ne limitent en rien votre capacité à signaler une inconduite à un organisme gouvernemental.



Points à retenir

- Collectez et stockez les informations confidentielles de manière sécurisée.
- Assurez-vous de divulguer des informations confidentielles uniquement à ceux qui sont autorisés à les recevoir et maintenez-les protégées par mot de passe.
- Ne discutez jamais d'informations confidentielles dans des lieux publics où votre conversation pourrait être entendue ou des documents pourraient être vus.
- Ne partagez jamais d'informations confidentielles sur les réseaux sociaux et ne les envoyez jamais sur des réseaux non sécurisés.
- N'enregistrez jamais une conversation sans le consentement exprès de toutes les parties.
- Protégez les informations confidentielles contre le vol et toute utilisation inappropriée en assurant des mesures de protection appropriées, y compris le verrouillage ou la protection des sites de stockage des données.
- Si vous quittez Enviri, ne partagez pas et n'utilisez pas les informations confidentielles d'Enviri.



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété < >

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun



Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle (PI) comprend les brevets, les marques de commerce, les droits d'auteur, les dessins et modèles, les inventions, les flux de processus, le savoir-faire et les secrets commerciaux.

La PI représente les connaissances spécialisées et le travail d'équipe de nombreuses personnes et portant sur de nombreuses années de travail.

La propriété intellectuelle que vous créez au cours de votre emploi appartient à la Société.



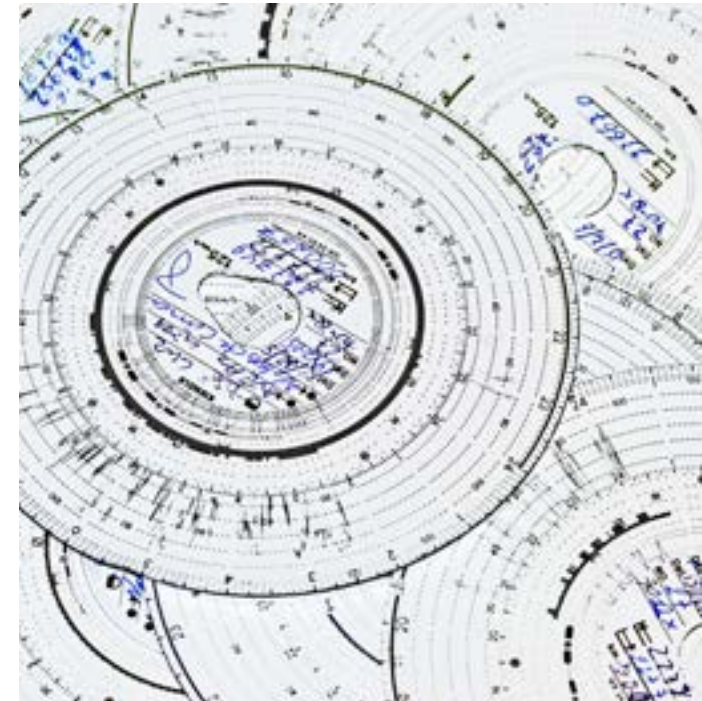
Points à retenir

- Protégez notre propriété intellectuelle.
- Respectez la propriété intellectuelle des autres entreprises. Ne la partagez avec personne sans autorisation préalable.
- Partagez la PI uniquement avec ceux qui en ont besoin pour des raisons commerciales.
- Si vous quittez Enviri, vous ne pouvez PAS (i) emporter de la PI confidentielle avec vous ou (ii) partager notre PI confidentielle avec quiconque.



En savoir plus

[Politique sur les idées non sollicitées](#)





Actifs de la Société

Les actifs de la Société comprennent les endroits où nous travaillons, ainsi que les biens, l'équipement et les fournitures que nous utilisons.

Vous devez signaler tout soupçon de vol, dommage, mauvaise utilisation ou abus des actifs de la Société.

Les actifs de la Société comprennent les appareils électroniques tels que les ordinateurs, les ordinateurs portables, les téléphones cellulaires et les appareils mobiles fournis par Envi.

Assurez-vous d'avoir une utilisation sûre et d'assurer la sécurité de ces appareils, ainsi que des systèmes, réseaux et logiciels que nous utilisons pour stocker, récupérer et transmettre des informations et des communications.

Protégez notre technologie contre le vol et toute utilisation non autorisée.

Si vous emportez des appareils électroniques avec vous sur un chantier ou dans un site éloigné, assurez-vous de les garder en votre possession en tout temps.



Points à retenir

- Prenez soin des actifs de la Société comme s'il s'agissait des vôtres.
- Utilisez les actifs de la Société à des fins professionnelles uniquement.
- Ne prêtez, ne vendez ou ne donnez jamais d'actifs à moins d'avoir été autorisé à le faire.
- Retournez les actifs de la Société, y compris les appareils électroniques, à la fin de votre emploi.
- Respectez tous les accords de non-concurrence qui peuvent être en place.
- Ne laissez jamais quiconque emprunter, utiliser ou accéder à des actifs, y compris les appareils électroniques de la Société, sans autorisation.
- N'installez ou ne téléchargez jamais d'applications logicielles non autorisées sur un appareil de la Société.
- N'accédez jamais au réseau de notre Société via un réseau ou un appareil non autorisé.
- Ne partagez et ne laissez jamais vos mots de passe à la vue du public.
- Tout ce que vous créez, stockez, envoyez, partagez ou téléchargez sur nos systèmes, actifs et/ou appareils électroniques appartient à la Société et nous pouvons surveiller ou effectuer des recherches dans ces systèmes, actifs et/ou appareils électroniques sans vous en informer, dans la mesure permise par la loi.
- N'utilisez jamais les appareils électroniques d'Envi pour envoyer, recevoir, visualiser ou télécharger du contenu illégal, offensant, discriminatoire ou menaçant ; pour harceler qui que ce soit ; ou pour révéler des informations confidentielles.



En savoir plus

[Politique d'utilisation acceptable des technologies de l'information](#)





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations
sur la société et
propriété
< >

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Livres et registres

Une tenue de registres précis est essentielle pour se conformer à la loi et exploiter efficacement nos activités.

Nos registres doivent être opportuns, exacts et complets. Nous ne falsifions, omettons ou induisons jamais en erreur lorsque nous enregistrons des données.

Si vous participez à la préparation de documents d'information pour les dépôts réglementaires, assurez-vous de faire preuve de vigilance pour ne pas déformer ou omettre des faits importants.

Assurez-vous de toujours vous conformer aux exigences légales, aux contrôles internes et financiers, ainsi qu'aux politiques et procédures.

Gérez, stockez, conservez et éliminez les documents conformément à nos politiques de conservation des documents et aux lois applicables.



En savoir plus

[Politique du cadre de contrôle interne](#)
[Politique de conservation des données](#)



Points à retenir

- Suivez nos contrôles internes et fournissez tous les documents à l'appui.
- Enregistrez les transactions dans le compte, le service et la période comptable appropriés.
- Documentez avec précision tous les contrats fournisseurs et avec des tiers.
- Vous devez coopérer dans les audits internes et externes, ou les demandes de renseignements, y compris les demandes de " blocage légal ".
- Assurez-vous de ne jamais éliminer des informations qui pourraient être pertinentes pour un audit, une enquête ou un litige.
- Signalez immédiatement toute inexactitude ou tout acte soupçonné d'inconduite financière.
- Vous devez vous conformer à toutes les lois et réglementations fiscales applicables et ne faciliter aucune forme d'évasion fiscale.



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations
sur la société et
propriété
< >

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Communications externes

Pour nous assurer que des informations exactes, opportunes et complètes sur nos activités sont communiquées au public, aux autorités réglementaires et aux tiers, nous utilisons des personnes spécifiques, désignées pour servir de porte-parole officiels de la Société.

Si vous recevez une demande d'information des médias, vous ne devez pas y répondre vous-même à moins d'avoir été autorisé à parler au nom d'Enviri.

Veillez renvoyer toutes les demandes des médias au service Communications d'entreprise.

Adressez toutes les questions provenant d'analystes, de conseillers financiers et autres membres de la communauté des investisseurs au service des Relations avec les investisseurs.

Si vous êtes contacté par un représentant du gouvernement ou un organisme d'application de la loi, communiquez rapidement avec votre avocat divisionnaire local avant de fournir des informations.

Si vous êtes interrogé dans le cadre d'une enquête ou d'un audit, coopérez pleinement et assurez-vous de fournir des informations véridiques, exactes et complètes.





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété <

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Réseaux sociaux

Les réseaux sociaux comprennent tous les canaux de communication numériques qui permettent aux individus de créer et de partager du contenu et de publier des commentaires. Les employés doivent revoir nos politiques qui régissent l'utilisation des réseaux sociaux.

Nos politiques s'appliquent aux communications d'affaires liées aux responsabilités professionnelles et aux communications personnelles qui peuvent avoir une incidence sur la réputation de notre Société.

Assurez-vous de faire preuve de respect et de discernement, et ce même lorsque vous utilisez les réseaux sociaux à des fins personnelles. N'oubliez pas que votre conduite peut avoir un impact sur la façon dont les autres perçoivent Enviri et sur ce que nous représentons.



En savoir plus

[Politique de réseaux sociaux](#)



Points à retenir

- Ne publiez rien sur les réseaux sociaux au nom d'Enviri à moins d'y être autorisé.
- Ne publiez aucune photo ou vidéo de votre lieu de travail à moins d'y être autorisé.
- Faites preuve de jugement et de discrétion sur vos plateformes de réseaux sociaux personnelles et professionnelles.
- Assurez-vous de ne jamais dénigrer nos clients, fournisseurs ou concurrents sur les réseaux sociaux.
- Contactez notre service des Communications d'entreprise si vous découvrez une publication sur les réseaux sociaux qui dénature notre Société, nos services ou nos produits, ou qui pourrait être potentiellement préjudiciable aux activités, à la réputation ou à l'image publique d'Enviri.



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties
>

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Depuis plus de 170 ans, Enviri a su gagner la confiance de ses clients et du public.

Chaque employé d'Enviri assume la responsabilité de maintenir de cette confiance.

Soyez éthique, juste et honorable en tout temps et ne vous engagez dans aucune action qui pourrait dépeindre Enviri de façon négative.

Activités de ventes et marketing

Pratiques contractuelles responsables

Relation avec les fournisseurs

Interagir et surveiller les tierces parties





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

**Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties**
< >

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Activités de ventes et marketing

Nous sommes honnêtes au sujet de nos produits, services et capacités et ne faisons jamais de promesses que nous ne pouvons pas tenir.

Dans nos activités de marketing, de publicité et de promotion, les informations ne sont jamais déformées ou dissimulées.

Nous fournissons aux clients les informations dont ils ont besoin pour prendre une décision éclairée et nous sommes toujours véridiques et précis dans nos communications.



Points à retenir

- Assurez-vous de fournir des informations justes et équilibrées.
- Ne commercialisez jamais nos produits ou services de manière trompeuse.
- Assurez-vous que nos affirmations sont étayées par des faits.
- Assurez-vous que toute représentation écrite ou visuelle reflète fidèlement les produits ou services que nous offrons.





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties
< >

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Pratiques contractuelles responsables

En tant que Société qui obtient une grande partie de ses activités par le biais de processus formels d'appel d'offres et de promesses de contrats, nous croyons que l'honnêteté, la transparence et la responsabilité sont importantes pour remporter et conserver des contrats.

Si votre travail comprend la préparation ou la gestion de soumissions et de contrats, vous devez vous conformer à toutes les politiques et lois applicables en matière d'approvisionnement, y compris l'utilisation de toute documentation appropriée et l'obtention des approbations nécessaires.

Assurez-vous de ne participer à aucune activité qui pourrait être perçue comme un dessous de table, un pot-de-vin ou un effort visant à influencer indûment le résultat d'un contrat. Vous devez signaler toutes activités de ce type à votre responsable, aux Ressources humaines, au service de [Conformité et éthique au niveau mondial](#) ou via la [ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité](#).

Il est important de comprendre que les exigences des contrats avec le gouvernement peuvent parfois être beaucoup plus strictes que celles régissant les contrats commerciaux généraux. Assurez-vous de respecter toutes les dispositions légales, réglementaires et contractuelles pertinentes.

Évitez même l'apparence de quoi que ce soit d'inapproprié.



Points à retenir

- Dans la préparation des soumissions et des propositions de contrats, assurez-vous d'être précis, véridique et exhaustif.
- Vous devez vous conformer à toutes les spécifications, dispositions et conditions de nos contrats.
- Établissez des factures claires et précises reflétant les frais réels pour les travaux effectués.
- Coopérez dans les inspections, enquêtes et audits autorisés.
- Protégez les informations confidentielles et les biens.
- Ayez conscience de toute exigence particulière applicable aux contrats liés au gouvernement.



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties
< >

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun

Relation avec les fournisseurs

Nous veillons à ce que nos relations avec les fournisseurs soient équitables, ouvertes et transparentes.

Nous sélectionnons nos fournisseurs en fonction de leur capacité à fournir la meilleure valeur à Enviri, en les évaluant sur le coût, la qualité, le service et la réputation.

Nous traitons uniquement avec des fournisseurs qui se conforment aux exigences légales locales et autres exigences légales applicables et aux directives d'Enviri relatives aux Droits de l'Homme, du travail, de l'environnement, de la santé et sécurité.

Nous attendons de la part nos fournisseurs qu'ils respectent les normes éthiques et juridiques applicables aux employés d'Enviri, telles que concernant les conflits d'intérêts, la confidentialité et la lutte contre la corruption.

Les fournisseurs doivent respecter notre " Code de bonne conduite des partenaires commerciaux ".





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

**Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties**
<

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun

Interagir et surveiller les tiers parties

Nous choisissons avec diligence les tiers qui travaillent avec nous ou en notre nom.

Assurez-vous que les partenaires commerciaux tiers potentiels sont réputés et qualifiés.

Tout fournisseur ou tiers qui travaille pour Enviri doit se soumettre à notre processus de diligence raisonnable avant d'être engagé.

Vous devez également fournir à ces tiers une copie de notre Code de bonne conduite des partenaires commerciaux, les tenir responsables lorsqu'ils font affaire avec nous et maintenir une surveillance continue de leur travail pour Enviri.



En savoir plus

Politique de lutte contre la corruption
Politique de diligence raisonnable
Politique relative aux consultants,
conseillers d'affaires et représentants
internationaux





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

**Des pratiques
commerciales
éthiques**
>

Un engagement
envers le bien
commun

Des pratiques commerciales éthiques

Nous vivons nos valeurs en menant nos affaires de manière éthique et en assurant le respect des lois et règlements qui régissent nos activités et notre industrie.

Lutte contre la corruption

Conflits d'intérêts

Cadeaux et divertissements

Lutte contre le blanchiment d'argent

Lutte contre la fraude

Commerce international et sanctions

Délit d'initié

Antitrust

Traitement équitable





Lutte contre la corruption

Enviri applique une tolérance zéro envers toute forme de pots-de-vin ou de corruption, et ce indépendamment des pratiques commerciales locales.

Nous respectons les lois et les exigences réglementaires des pays dans lesquels nous exerçons nos activités.

De nombreuses lois de lutte contre la corruption s'appliquent à l'échelle mondiale, y compris aux États-Unis. Loi américaine sur les pratiques de corruption à l'étranger (Foreign Corrupt Practices Act ou "FCPA" en anglais).

Assurez-vous de ne jamais vous livrer à un acte de corruption : Cela signifie ne pas offrir ou accepter

quoi que ce soit de valeur pour influencer indûment une décision d'affaires ou pour obtenir un avantage indu.

La corruption peut exister à la fois dans les interactions gouvernementales et commerciales.

Un pot-de-vin peut être autre chose que de l'argent : un cadeau, une faveur, un emploi ou même une contribution caritative – s'il est offert pour influencer indûment une décision.

Indépendamment des pratiques locales ou des pratiques d'autres entreprises, assurez-vous d'éviter toute activité pouvant avoir même l'apparence d'un pot-de-vin, d'un dessous de table ou d'un paiement inapproprié.

Nous sommes également responsables des actes de ceux

qui font des affaires pour nous, et nous pouvons être tenus responsables de tout pot-de-vin qu'ils pourraient offrir en notre nom.

Assurez-vous de bien informer les tiers qu'Enviri applique une politique de tolérance zéro à l'égard des pots-de-vin et de la corruption.

Vous devez respecter les lois locales et obtenir l'approbation du service de Conformité et éthique au niveau mondial via le "Formulaire A" avant d'offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement. Cela comprend les cadeaux modestes liés aux pratiques culturelles locales, les repas d'affaires ou à toute forme de voyage ou de divertissement.



Points à retenir

- N'offrez ni n'acceptez jamais de pot-de-vin.
- Ne permettez jamais à quiconque d'offrir ou d'accepter un pot-de-vin au nom d'Enviri.
- Assurez-vous d'être précis et exhaustif lorsque vous consignez toutes les transactions dans nos livres et registres.
- Signalez tout acte de corruption réel ou suspecté.



Vous devez connaître :

- Enviri interdit les "paiements de facilitation". Les paiements de facilitation sont de petits paiements exigés par des représentants ou des organismes gouvernementaux étrangers pour exécuter des fonctions courantes telles que l'inspection des marchandises ou l'obtention de permis d'expédition.
- S'il vous est demandé d'effectuer un paiement de facilitation, discutez-en avec le service de Conformité et éthique au niveau mondial.



En savoir plus

[Politique de lutte contre la corruption](#)



Conflits d'intérêts

Chacun de nous a la responsabilité de prendre des décisions dans le meilleur intérêt d'Enviri.

Un conflit d'intérêts existe lorsque vos intérêts personnels interfèrent – ou interfèrent potentiellement – avec les intérêts de la Société.

Il n'est pas toujours clair si une activité crée un conflit d'intérêts, et même l'apparence d'un conflit d'intérêts peut miner la confiance en vous et en notre Société.

Vous devez divulguer par écrit à votre superviseur tout conflit d'intérêts potentiel ou réel au moment de votre embauche ou lorsqu'un conflit potentiel survient.

Tout tiers faisant affaire au nom d'Enviri est tenu de divulguer par écrit à son contact Enviri tout conflit d'intérêts potentiel ou réel lors de l'engagement ou lorsqu'un conflit survient.

Si vous avez répondu **OUI**, vous devez le divulguer par écrit.



En savoir plus

Politique sur les conflits d'intérêts

Si vous avez répondu **NON**, vous pouvez probablement le faire.

L'activité est-elle en concurrence avec le travail d'Enviri ?

Est-ce que moi, un membre de ma famille ou un ami proche reçoit un avantage indu ?

Suis-je en train de saisir une opportunité au détriment d'Enviri, dont j'ai pris connaissance au travail ?

Avant d'agir, posez-vous les questions suivantes :

01

02

03

04

05

06

Faites ce qui est juste

Est-ce que cela peut nuire à ma capacité d'agir dans le meilleur intérêt d'Enviri ?

Est-ce que j'utilise les actifs, les ressources ou les fonds d'Enviri pour soutenir ou promouvoir l'activité ?

Cette activité utilise-t-elle de mon temps de travail d'Enviri ?

Si vous pouvez répondre " OUI " à l'une de ces questions, vous pourriez avoir un conflit d'intérêts.



Cadeaux et divertissements

Il est courant d'échanger des cadeaux d'affaires peu fréquents et modestes ou d'autres courtoisies pour entretenir les relations. Cependant, les cadeaux ne doivent pas être utilisés comme un pot-de-vin ou pour obtenir un quelconque traitement favorable.

Si vous fournissez " quelque chose de valeur " à un représentant du gouvernement, comme des cadeaux, des repas, des voyages, un hébergement, des dons ou des divertissements, veuillez consulter notre Politique de Lutte contre la corruption et notre Politique de voyage et de divertissement pour obtenir l'approbation et la documentation requises en suivant le processus du " Formulaire A ".

Si vous n'êtes pas sûr de pouvoir offrir ou accepter un cadeau, contactez votre responsable, les Ressources humaines, ou le service de Conformité et éthique au niveau mondial.



En savoir plus



Points à retenir

En règle générale, vous ne pouvez PAS :

- Offrir ou accepter des espèces ou équivalent sous quelque forme que ce soit, peu importe le montant.
- Offrir ou accepter quoi que ce soit de valeur si cela peut être perçu comme un pot-de-vin.
- Offrir quoi que ce soit de valeur à un représentant du gouvernement sans obtenir les approbations nécessaires via le processus du Formulaire A prescrit dans notre **Politique de lutte contre la corruption**.

En règle générale, vous pouvez :

- Payez pour des repas d'affaires modestes et peu fréquents, là où la loi le permet.
- Fournir un divertissement et un hébergement raisonnables et de bon goût.
- Accepter la prise en charge de repas et de rafraîchissements modestes et peu fréquents de la part d'autres personnes dans le cadre de discussions d'affaires.
- Accepter les offres de divertissement raisonnable et d'hébergement modeste.
- Accepter des cadeaux d'affaires peu fréquents qui ne sont ni somptueux ni extravagants.

Cadeaux, voyages et divertissements



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques
commerciales
éthiques
< >

Un engagement
envers le bien
commun

Lutte contre le blanchiment d'argent

Il y a blanchiment d'argent lorsque le produit d'activités illégales est passé par des entreprises légitimes pour dissimuler son origine.

Enviri ne fait jamais sciemment affaire avec des personnes impliquées dans des activités de blanchiment d'argent.

Faites attention aux transactions qui impliquent :

- Des paiements importants en espèces
- Des transferts de fonds vers des pays où le client ou le fournisseur ne fait pas affaire avec Enviri
- Des demandes d'effectuer un paiement à partir ou à une source qui n'est pas associée à l'entreprise du client ou du fournisseur



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

**Des pratiques
commerciales
éthiques**
< >

Un engagement
envers le bien
commun

Lutte contre la fraude

Nous protégeons les actifs de la Société et nous nous efforçons de prévenir la fraude.

Enviri ne tolère pas la tricherie, le vol ou les fausses déclarations, et nous ne trompons jamais les autres, directement ou indirectement.

Il est important de minimiser le risque de fraude en suivant tous les contrôles internes, en assurant une surveillance suffisante des transactions et en veillant à ce que toutes les transactions soient correctement approuvées et documentées. Vous devez signaler toute activité ou transaction suspecte à votre responsable, aux Ressources humaines ou au service de Conformité et éthique au niveau mondial.

Voici quelques-unes des activités qui présentent un risque plus élevé de fraude :

- Traitement des décaissements
- Réception d'espèces
- Gestion de la paie
- Contrôle des stocks
- Processus d'achat



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques
commerciales
éthiques
< >

Un engagement
envers le bien
commun

Commerce international et sanctions

En tant que Société basée aux États-Unis exerçant des activités dans le monde entier, nous devons nous conformer aux lois et règlements relatifs aux importations, aux exportations, aux douanes et autres mesures de conformité commerciale.

Si vous êtes impliqué dans la circulation de produits, de services, d'informations ou de technologies à travers des frontières internationales, assurez-vous de respecter les lois américaines et les lois commerciales associées aux pays où vous exercez vos activités.

Enviri ne fait pas affaire avec des pays faisant l'objet de sanctions ou des parties restreintes.

Vous devez contacter le Bureau de l'avocat général ou le service de Conformité et éthique au niveau mondial si vous avez des questions concernant le commerce international et les sanctions.

Nous ne participons pas non plus à un boycott qui n'est pas approuvé par le gouvernement américain.

Si vous recevez une demande de vous conformer à un boycott (ou une demande de fournir des informations liées à un boycott), demandez conseil au Bureau de l'avocat général.



Points à retenir

- Assurez-vous que tout ce qui est destiné à l'importation ou à l'exportation est correctement classé à l'avance.
- Les lois de plus de plusieurs pays peuvent s'appliquer aux transactions transfrontalières.
- Assurez-vous de communiquer nos politiques de conformité commerciale aux tiers qui traitent des affaires en notre nom.
- En cas de doute sur les exigences applicables, contactez le Bureau de l'avocat général.



Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques
< >

Un engagement envers le bien commun

Délit d'initié

Au cours de notre travail, nous pouvons avoir accès à des informations importantes, non publiques ("internes") concernant Enviri – des informations qu'un investisseur raisonnable pourrait considérer importantes pour ses décisions d'acheter, de vendre ou de conserver nos actions.

Nous pouvons également obtenir des informations privilégiées sur nos fournisseurs, nos partenaires commerciaux et nos clients.

Nous devons protéger ces informations.

N'échangez jamais d'informations privilégiées et n'informez jamais d'autres personnes de ce type d'informations privilégiées.

Certains employés sont soumis à des restrictions plus strictes et ne peuvent négocier des actions Enviri uniquement après avoir obtenu une approbation préalable et pendant des périodes approuvées.

Si vous avez des questions concernant votre droit à acheter ou vendre nos actions, contactez le Bureau de l'avocat général.



En savoir plus

[Politique sur les délits d'initiés](#)



Points à retenir

Exemples d'informations privilégiées :

- Estimations des bénéfices ou bénéfices futurs.
- Attribution ou annulation de contrats importants.
- Fusions ou acquisitions prévues.
- Changements au niveau de la direction générale.
- Poursuites, enquêtes ou activités juridiques.



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques
commerciales
éthiques
< >

Un engagement
envers le bien
commun

Antitrust

Nous appliquons une concurrence loyale et nous respectons les lois qui favorisent la concurrence et le libre-échange.

Assurez-vous de ne jamais entreprendre des activités susceptibles de limiter la concurrence et de ne jamais conclure un quelconque accord – formel ou informel – avec un concurrent, un client ou un fournisseur qui restreindrait le commerce ou exclurait d'autres personnes d'entrer en concurrence.

Si un concurrent commence à aborder de telles questions, arrêtez immédiatement la conversation et signalez l'incident au Bureau de l'avocat général.



Points à retenir

Voici les sujets à ne pas aborder avec un concurrent :

- Les prix, coûts ou conditions de vente.
- La manipulation des soumissions dans le cadre d'un processus d'appel d'offres concurrentiel.
- Diviser les marchés, les territoires, les produits ou les clients.
- Restreindre la production, les ventes ou les sorties.
- Empêcher les autres d'entrer sur le marché.
- Refuser de travailler avec un client ou un fournisseur.



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques
commerciales
éthiques
<

Un engagement
envers le bien
commun

Traitement équitable

Nous traitons nos clients, fournisseurs et autres tiers équitablement.

Nous devons recueillir des informations de manière légale et éthique.

Les études de marché, l'évaluation de produits et l'examen de documents publics sont toutes des méthodes acceptables pour obtenir des informations. La fraude, les fausses déclarations et la tromperie ne le sont pas.

Ne demandez jamais des informations confidentielles d'un concurrent à des employés actuels ou anciens ou à des tiers, des clients ou des fournisseurs.

Si vous recevez des informations confidentielles ou des informations obtenues par des moyens inappropriés, signalez-le au Bureau de l'avocat général.



Points à retenir

- Vous devez recueillir les informations sur la concurrence de manière légale et éthique.
- Les informations sensibles concernant Enviri doivent rester confidentielles.
- Assurez-vous que les tiers agissant en notre nom reconnaissent notre Code de bonne conduite des partenaires commerciaux.



Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun
>

Un engagement envers le bien commun

Nous consacrons notre temps, notre talent et notre énergie à être une société responsable et éthique à l'échelle mondiale.

Nous soutenons également les principes " ESG " pour atteindre nos objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Gérance de l'environnement

les Droits de l'Homme

Activités civiques, caritatives et politiques





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun
< >

Gérance de l'environnement

Nous avons pris l'engagement de fournir des solutions durables sur le plan environnemental et à assurer le respect de toutes les lois et réglementations environnementales.

Vos décisions d'affaires doivent toujours intégrer des pratiques environnementales saines et conformes.



Points à retenir

- Assurez-vous de respecter toutes les lois environnementales, y compris les réglementations locales, étatiques et fédérales.
- Votre objectif doit être l'amélioration continue en matière de performance environnementale et de développement durable.
- Coopérez avec les audits environnementaux d'Enviri pour s'assurer que nous respectons des normes acceptables.
- Choisissez des technologies, des processus et des alternatives de traitement qui réduisent l'impact environnemental des opérations d'Enviri.
- Appliquez-vous à proposer des solutions innovantes pour aider les clients à résoudre leurs défis les plus urgents en matière de développement durable.
- Visez à améliorer notre bilan de conformité environnementale et notre empreinte environnementale grâce à l'efficacité opérationnelle et à l'amélioration continue.



En savoir plus

[Politique environnementale](#)

enviri
UNIS PAR L'INTÉGRITÉ





Notre direction vous souhaite la bienvenue

Nos valeurs comptent

Engagement envers l'intégrité

Un milieu de travail sécuritaire et respectueux

Informations sur la société et propriété

Clients, fournisseurs et autres tierces parties

Des pratiques commerciales éthiques

Un engagement envers le bien commun



Droits de l'Homme

Nous croyons que chaque être humain a droit à des conditions de travail sûres et saines, et à être traité avec dignité et respect.

Nous attendons de la part de nos fournisseurs sur l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement mondiale qu'ils partagent notre engagement envers ces mêmes normes élevées en reconnaissant notre Code de bonne conduite des partenaires commerciaux.

Nous avons également pris l'engagement de nous approvisionner de manière responsable en minerais de conflit.

Nous nous conformons aux lois qui exigent la divulgation de leur utilisation, et nous encourageons nos fournisseurs à adopter des politiques et des systèmes similaires.

Nous interdisons :

- Le travail des enfants
- Le travail forcé
- Les châtiments corporels ou mauvais traitements
- L'esclavage
- La traite d'êtres humains



En savoir plus

[Politique des Droits de l'Homme](#)
[Politique sur les minerais de conflit](#)





Notre direction
vous souhaite la
bienvenue

Nos valeurs
comptent

Engagement en-
vers l'intégrité

Un milieu de travail
sécuritaire et
respectueux

Informations sur la
société et pro-
priété

Clients, fournis-
seurs et autres
tiers parties

Des pratiques com-
merciales éthiques

Un engagement
envers le bien
commun
<

Activités civiques, caritatives et politiques

Assurez-vous de ne jamais utiliser les fonds, les actifs, les ressources, le temps ou la marque Enviri pour soutenir vos activités ou opinions personnelles, quelle que soit leur nature.

Soyez clair que vos opinions et actions personnelles ne représentent pas celles d'Enviri.

Utilisez les réseaux sociaux de manière responsable et assurez-vous que vos opinions personnelles, politiques ou sociales ne sont pas associées à Enviri.

- Enviri peut occasionnellement communiquer sur des questions politiques qui pourraient affecter nos activités.
- Les activités de lobbying au nom d'Enviri doivent avoir l'approbation préalable du groupe des Relations avec des membres du gouvernement du Bureau de l'avocat général.
- Enviri ne dit jamais aux employés comment voter.





Ressource	Objet	Contacteur
Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité Enviri	Pour les questions ou préoccupations concernant des violations présumées du Code de bonne conduite, de la loi ou de nos politiques.	Numéros de téléphone spécifiques à chaque pays : http://compliance.enviri.com/ Courriel : compliance@enviri.com Web : http://compliance.enviri.com/
Conformité et éthique au niveau mondial	Pour les questions sur le Code de bonne conduite, nos politiques, nos valeurs ou notre éthique des affaires	Tout membre du service de Conformité et éthique au niveau mondial (GC&E) Courriel : compliance@enviri.com Web: Portail de Conformité et éthique au niveau mondial
Ambassadeurs de la conformité	Pour les questions sur le programme de conformité	Web: Portail des Ambassadeurs de la conformité
Bureau de l'avocat général	Pour les questions ou préoccupations concernant des violations présumées du Code de bonne conduite, de la loi ou de nos politiques ; et les demandes de renseignements de la part de tout représentant du gouvernement ou organisme gouvernemental.	Votre avocat divisionnaire local Courriel : legaldepartment@enviri.com
Communications d'entreprise	Demandes de renseignements des médias	Communications d'entreprise Courriel : corporatecommunications@enviri.com
Environnement, santé et sécurité (ESS)	Pour les questions ou préoccupations concernant l'environnement, la santé ou la sécurité	Représentant ESS du site ou Responsable ESS de la division Web: Portail ESS
Relations avec les investisseurs	Pour les questions de la communauté des investisseurs	Relations avec les investisseurs Courriel : ir@enviri.com Web: Relations avec les investisseurs
Audit interne	Pour les questions sur les contrôles internes	Tout membre du service Audit interne
Ressources humaines	Pour les questions sur l'emploi, les avantages sociaux, la rémunération, les comportements au travail, les performances, les politiques RH et nos valeurs	Votre représentant local des Ressources humaines Web: Portail des employés



Ce glossaire définit certains des concepts et termes de base utilisés dans notre Code.

Abus. Le terme abus fait référence au traitement préjudiciable ou injustifié d'une personne ou d'un groupe par une autre personne ou un autre groupe, et ce traitement peut prendre diverses formes telles que la violence physique, émotionnelle, verbale ou sexuelle.

Corruption Offrir, promettre, donner ou recevoir quoi que ce soit de valeur pour obtenir un avantage, une action ou une décision indue.

Travail des enfants Le travail effectué par des enfants qui interfère avec ou exploite leur santé, leur éducation ou leur bien-être général, ou qui est criminel ou dangereux.

Actifs de la Société Toutes les ressources qu'une entreprise possède, contrôle ou à laquelle elle a accès et qui sont utilisées pour mener ses activités. Les exemples d'actifs d'entreprise comprennent les actifs physiques tels que les biens, l'équipement et les stocks, ainsi que les actifs incorporels tels que les brevets, les marques de commerce et la clientèle.

Conflits d'intérêts. Une situation où les intérêts personnels d'une personne interfèrent avec ses responsabilités envers la Société ou les intérêts commerciaux de la Société.

Discrimination Traitement injuste ou inégal d'une

personne ou d'un groupe fondé sur des caractéristiques protégées par la loi.

Paiement de facilitation Un paiement versé à un fonctionnaire ou à un représentant d'un organisme gouvernemental pour faire avancer une action ou un service courant que la personne ou l'entreprise est légalement en droit de recevoir.

Fraude La falsification des faits en vue d'obtenir un avantage indu.

Cadeau Quoi que ce soit de valeur, comme des espèces, des billets, des voyages, des divertissements et un hébergement.

Bonne foi Agir de bonne foi signifie que vous croyez que vos déclarations sont vraies et que vous avez fourni toutes les informations pertinentes, dans de bonnes intentions.

Fonctionnaire du gouvernement Un employé ou une personne nommée par le gouvernement ou une entité, une organisation, un organisme ou un comité contrôlé par le gouvernement. Cela peut également inclure des employés ou des représentants d'un parti politique, des candidats politiques et des employés et membres d'organisations internationales qui représentent des gouvernements.

Harcèlement Des actions ou commentaires non désirés et dirigés vers une personne ou un groupe qui peuvent être de nature physique, verbale ou non verbale.

Traite d'êtres humains Recruter, héberger, transférer ou recevoir des individus par la force, la fraude ou l'enlèvement à des fins inappropriées telles que le travail forcé ou

l'exploitation sexuelle.

Délit d'initié Acheter, vendre ou détenir des titres – ou informer d'autres personnes pour qu'elles le fassent – sur la base d'informations importantes non publiques.

Ligne d'assistance téléphonique pour l'intégrité

Un service de signalement administré par une tierce partie, où les employés et d'autres personnes peuvent soulever des questions ou des préoccupations concernant une conduite qui pourrait être incompatible avec la loi, nos valeurs, le code de bonne conduite ou nos politiques.

Propriété intellectuelle Connaissances, idées, découvertes, formules, inventions et autres actifs incorporels qui ont une valeur commerciale et sont protégés par les lois sur le droit d'auteur, les brevets, les marques de service et les marques de commerce.

Commerce international L'échange de capitaux, de biens et de services entre deux ou plusieurs pays ou territoires.

Informations importantes non publiques Des informations non publiques susceptibles d'influer sur la décision d'un investisseur d'acheter, de conserver ou de vendre les titres d'une société.

Blanchiment d'argent Processus consistant à déguiser la source ou le produit d'une activité illégale comme légitime.



Réseaux sociaux Plate-formes et applications en ligne qui permettent aux utilisateurs de créer, de partager ou d'échanger des informations et du contenu avec d'autres personnes dans un environnement virtuel.

Fournisseur Tout fournisseur de produits ou de services à la Société, y compris les consultants, les entrepreneurs et les agents.

Tierce partie Un acheteur, un vendeur, un agent ou toute autre personne ou entreprise impliquée dans une transaction, un contrat ou un contrat d'affaire avec Enviri, et qui n'est pas un employé, un administrateur ou un dirigeant de notre Société.

enviri